



Commune d'Autigny

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 14 décembre 2010

Les citoyens et citoyennes de la commune d'Autigny sont convoqués en Assemblée communale **le mardi 14 décembre 2010, à 20 heures, à la halle polyvalente.**

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 18 mai 2010 (ce PV ne sera pas lu ; il pouvait être consulté durant les heures d'ouverture du bureau communal, jusqu'au vendredi 10 décembre 2010)
2. Modification des coefficients d'impôts sur les personnes physiques et morales à 90%
 - Rapport de la Commission financière
3. Budget de fonctionnement 2011
 - Rapport de la Commission financière
4. Budget des investissements 2011
 - Rapport de la Commission financière
 - a. Achat de terrain
 - b. Bertigny III
 - c. Remplacement de conduites d'eau potable
 - d. Assainissement de la décharge des Glières
5. Election de l'organe de révision pour les périodes comptables 2010 à 2012
6. Divers

Convocation

Publication dans la feuille officielle no 48 du 3 décembre 2010
Affichage au pilier public
Envoi d'une circulaire en tous ménages
Bulletin d'informations communales no 138 de septembre 2010 à décembre 2010

Président

Monsieur Martin Wettstein, syndic

Monsieur Angelo Tortorella, vice-syndic
Monsieur Philippe Chassot, conseiller communal
Madame Dominique Haller, conseillère communale
Monsieur Yvan Sapin, conseiller communal

Secrétaire

Madame Sabine Barras, secrétaire communale

Scrutateurs M. Nicolas Huguenot, tables 1 et 2
M. Daniel Bovet, tables 3 et 4 et table du Conseil communal

Votes Les votes se passent en principe à main levée, mais peuvent avoir lieu en bulletins secrets si 1/5 des membres présents le demandent.

Excusés M. et Mme Albert et Fabienne Vonlanthen et M. Hans Jecklin

Membres présents 59 citoyens(nes) habilités à voter

M. Martin Wettstein ouvre l'Assemblée communale en souhaitant, au nom du Conseil communal, la plus cordiale bienvenue aux participants.

Il rappelle l'Assemblée que seules les personnes éligibles au niveau communal ont le droit de prendre la parole à la présente assemblée et qu'elle sera enregistrée afin de faciliter la tâche de la secrétaire et que conformément à l'art. 12 du RLCO, la bande sera effacée suite à l'approbation du PV par la prochaine Assemblée communale. Ce PV sera nouvellement visible sur le site internet de la commune, dès sa rédaction.

M. Martin Wettstein présente l'ordre du jour à l'Assemblée.

M. Pierre Berset demande si le point 2, soit la modification des coefficients d'impôts est dans le bon ordre.

M. Martin Wettstein lui répond par l'affirmation. Si l'augmentation du coefficient d'impôt est refusée, nous passerons directement au point 5 et l'Assemblée communale sera convoquée ultérieurement pour l'approbation d'un nouveau budget.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 18 mai 2010

Comme annoncé dans le journal communal et dans la circulaire tous ménages, et conformément à l'art. 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le PV de l'Assemblée communale du 18 mai 2010 ne sera pas lu ; il était à disposition au secrétariat communal.

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 18 mai 2010 est approuvé par 56 voix.

2. Modification des coefficients d'impôts sur les personnes physiques et morales à 90 %

M. Martin Wettstein déclare que dans un premier temps, il exposera les diverses analyses qui ont amené le Conseil communal à devoir proposer cette mesure à l'Assemblée et qu'ensuite les citoyens présents auront la possibilité d'intervenir. Il précise

également qu'en cas de refus de l'augmentation du coefficient d'impôts, il passera directement au point 5 de l'ordre du jour, le Conseil communal devant dès lors élaborer un nouveau budget communal en tenant compte de la décision de la présente assemblée. M. Wettstein présente un premier tableau relatif à la modification des charges suite à la péréquation financière ainsi qu'un deuxième tableau mentionnant l'évolution des charges liées pour la période 2000 – 2011. Certaines dépenses ont explosé, comme par exemple les frais de la justice de paix (frais multipliés par 10), ou par 2 ou plus comme les participations communales pour les soins spéciaux ou les institutions spécialisées. Si l'on se base sur l'évolution entre 2000 et 2010, ces différentes charges ont augmenté de 71%, soit de CHF 430'101.35. Pendant ce temps, l'impôt sur le revenu n'a augmenté lui que de CHF 330'889.40. M. Wettstein présente un dernier tableau récapitulatif de l'évolution des charges et des impôts entre les comptes 2000 et le budget 2011, sans augmentation d'impôts. Les charges, qui ont été prises en charge dans les calculs précédents, ont augmenté, durant cette période, de CHF 625'290.95. Si l'on déduit les encaissements des effets péréquatifs, ces charges ont augmenté de CHF 445'677.95. Durant cette période, les impôts auraient augmenté, sans augmentation du coefficient communal, de CHF 260'896.70. Par conséquent, le manque à gagner pour le ménage communal s'élève à CHF 184'781.25. Il relève également que cette augmentation d'impôts nous ramène au même niveau fiscal d'avant la reprise des charges financières des hôpitaux par le canton et que ce dernier procède à des baisses fiscales, en augmentant les déductions fiscales, que les communes subissent sans compensation cantonale.

Avant de commencer le débat, **M. Daniel Bovet** demande le vote à bulletins secrets pour ce point 2.

15 citoyens, soit plus de 1/5 de l'Assemblée, souhaitent voter à bulletins secrets. Par conséquent, le vote de l'augmentation du coefficient d'impôts sera effectué à bulletins secrets.

Questions :

M. Pierre Berset : Quel est le coefficient d'impôts des communes du canton comptant le même nombre d'habitants ?

M. Martin Wettstein : Il est difficile comparer les coefficients d'impôts d'après le nombre d'habitant. A titre de comparaison, l'impôt cantonal par habitant pour Autigny est d'environ CHF 2'100.--, celui d'Avry est de CHF 3'100.--, celui de Farvagny plus ou moins égal au nôtre. Plus on s'approche de la ville, plus le revenu moyen est élevé. Dans les environs, Autigny était avec 81,2%, une des communes les moins chères.

M. Pierre Berset : Si l'Assemblée accepte l'augmentation, est-ce pour une durée déterminée ?

M. Martin Wettstein : Non, ce n'est pas possible. Il aurait fallu établir, avant cette augmentation, la planification financière. Il précise qu'il prend ce problème sur lui. Il avait commencé à préparer la planification avec la boursière communale à l'aide du nouveau programme, mais son statut de milice étant ce qu'il est, il n'a pas réussi à la terminer. Il essaiera de la présenter lors de la prochaine assemblée en mars 2011.

M. Pierre Berset demande si les investissements extraordinaires votés par le passé ont une incidence sur cette augmentation.

M. Martin Wettstein lui répond non car ce sont des amortissements de 2-3%. Les incidences sur les comptes sont d'une part les intérêts et d'autre part les amortissements obligatoires. Ce sont des investissements dont les taux d'amortissement obligatoire du canton sont bas à la différence des amortissements de 15% pour par exemple les participations à Bertigny ou pour la subvention du remaniement parcellaire.

M. Pierre Berset : Serait-il envisageable de faire un emprunt bancaire pour quelques années ?

M. Martin Wettstein : Ce n'est pas un problème de liquidités à court terme. La loi dit que si le dépassement du budget est de plus de 5%, une augmentation d'impôt est obligatoire. Lors de tout dépassement de budget, les communes doivent communiquer au Service des communes quelles mesures seront entreprises pour y remédier.

M. Pierre Berset : Si les citoyens refusent l'augmentation, que se passe-t-il ?

M. Martin Wettstein répond qu'il faudra revoir les charges sur lesquelles le Conseil communal peut avoir une marge de manœuvre, soit le 32% du total des charges. Il faudrait par exemple diminuer certaines subventions aux sociétés locales, revoir l'entretien des routes, etc.

M. Marcel Roulin relève, au sujet des amortissements, que nous avons certainement aussi des intérêts qui courent actuellement, comme pour la route de Cottens et la place du village.

M. Martin Wettstein explique qu'il n'y pas d'intérêts pour la place du village car les travaux ont été payés avec les fonds disponibles et non par un emprunt bancaire.

M. Marcel Roulin : N'a-t-on pas vécu au-dessus de nos moyens au niveau des investissements, par exemple avec Valtraloc qui coûtera quelques CHF 180'000.--. De plus, le Conseil communal souhaite acheter un terrain à CHF 45'000.-- et a déjà un projet de dépense avant d'avoir des entrées d'argent. D'autre part, il ne comprend pas qu'avec une augmentation d'entrées fiscales de CHF 250'000.-- en 2008, nous arrivons à une augmentation d'impôts.

M. Martin Wettstein explique qu'il s'agit de l'estimation d'impôts communiquée par le canton et qu'en 2008, c'était l'année où la commune a fait un déficit au niveau des impôts car nous avons eu un déficit entre l'estimation du canton et l'entrée fiscale effective. D'autre part, la fiduciaire a relevé en avril 2010 que le Conseil avait sous-estimé les entrées fiscales de CHF 50'000.-- par rapport à ce qu'il aurait pu comptabiliser, mais que c'est mieux ainsi.

M. Marcel Roulin demande s'il ne s'agit pas d'un mauvais passage d'une année ou deux avec ces amortissements et demande si ces objets étaient vraiment adaptés ainsi que les prochains investissements.

M. Martin Wettstein relève que pour éviter une augmentation d'impôts, il faut diminuer les charges de 5 % sur les 32 % dont le Conseil communal a une marge de manœuvre.

M. Marcel Roulin : Avez-vous regardé s'il est possible de rallonger les délais des amortissements des investissements ?

M. Martin Wettstein : Les amortissements obligatoires sont mentionnés dans le Règlement d'exécution de la loi sur les communes. La commune ne peut pas moins amortir que ce qui est indiqué dans la loi.

M. Marcel Roulin est étonné par le montant de CHF 210'000.-- pour la rénovation du bâtiment communal.

M. Martin Wettstein explique que la commune a fait un emprunt auprès de la Banque Raiffeisen à 2,65% et qu'elle va toucher des subventions du centime climatique. Les travaux permettront de réduire massivement la consommation d'énergie. Les charges pour les locataires seront réduites mais les loyers seront augmentés selon les règles.

M. Marcel Roulin pense que l'on a vécu au-dessus de nos moyens pendant quelques années.

M. Martin Wettstein souligne que l'on veut aussi des prestations au-dessus de nos moyens.

M. Marcel Roulin demande si le Conseil communal ne craint pas que la commune perde de l'attractivité si on augmente les impôts et est-ce que les habitants vont rester à Autigny avec un impôt si élevé comparé aux communes avoisinantes dont l'impôt est en moyenne à 62 %.

M. Martin Wettstein relève que le terrain est bien meilleur marché à Autigny que celui des communes limitrophes à la ville. Les exigences des gens sont de plus en plus élevées mais ils ne veulent pas payer.

M. Nicolas Schmoutz demande quel est le potentiel d'augmentation de la population par rapport aux zones constructibles.

M. Martin Wettstein : Le plan d'aménagement local doit être révisé en 2015. Les travaux préparatoires de la révision du plan débiteront lors de la prochaine législature. Cependant, la volonté du canton est nettement de diminuer les zones à bâtir.

M. Nicolas Schmoutz : Reste-t-il des parcelles à bâtir libres dans l'actuel plan d'aménagement.

M. Martin Wettstein : Il reste bien quelques parcelles mais les propriétaires ne veulent pas vendre.

M. Nicolas Schmoutz : Ce serait également un potentiel de nouvelles recettes fiscales. Il espère qu'il n'y aura pas trop de resserrement par le canton et que les propriétaires comprendront que vendre ces terrains, c'est également permettre de nouvelles entrées fiscales.

M. Philippe Chassot : Dans le cadre de la prochaine révision du PAL, il faudra peut-être profiter de remanier les zones car il y a plein de petites parcelles, mais les propriétaires ne sont pas intéressés à vendre même avec les taxes sur les fonds non construits.

M. Jacques Berset relève qu'il y a une quinzaine d'années on s'est trouvé dans la même situation qu'aujourd'hui par rapport aux possibilités d'accueil de nouvelles constructions. Il connaît une personne, ressortissante d'Autigny, qui a contacté tous les

propriétaires fonciers de terrains à bâtir et n'a trouvé aucune parcelle à acheter. Nous sommes pratiquement dans la même situation que la période avant que la commune ait acheté les zones A et B de la Dontzire. La situation est plutôt critique si l'on souhaite continuer à développer le nombre d'habitants et de constructions.

M. Martin Wettstein : Malheureusement, la commune n'est pas propriétaire. Peut-être que lors du dernier remaniement parcellaire, la commune aurait dû garder du terrain près du village pour pouvoir le mettre en vente. Le Conseil communal fait avec ce qu'il hérite des Conseils passés.

M. Pierre Berset constate qu'en vendant du terrain à CHF 80.--/100.-- le m², cela attire des petits contribuables. Il faudrait vendre des terrains à CHF 300.--/400.--.

M. Olivier Delessert se pose deux questions au sujet du budget : deux postes mentionnent de grandes augmentations, soit essentiellement le domaine de l'enseignement et la formation et des affaires sociales.

M. Martin Wettstein lui explique qu'il s'agit de charges liées concernant la péréquation financière. Nous avons reçu une augmentation des charges, mais nous encaisserons également CHF 180'000.--. La commune ne peut rien faire.

M. Marcel Roulin relève que, par rapport à l'intervention de M. Nicolas Schmoutz, la commune avait acheté il y a quelques années, du terrain pour vendre des parcelles dans le but d'augmenter les entrées fiscales, mais cela n'a pas empêché une augmentation d'impôts. Il faudra se demander si cela vaut la peine.

M. Martin Wettstein souligne toutefois que cette opération a amené de nouvelles entrées fiscales.

M. Jacques Berset : Quel est le montant précis du dépassement de la cote d'alerte de 5 %.

M. Martin Wettstein : CHF 145'000.-- de manque à gagner, ceci représente presque le 5 % de dépassement. Le Conseil communal doit fournir des solutions au Service des Communes et à part augmenter les impôts, le Conseil n'en a pas trouvées car il n'a pas de marge de manœuvre.

M. Daniel Berset constate que le Conseil communal a pratiqué une politique de cigale. Etant donné que les comptes étaient bons, il a proposé plusieurs investissements sans avoir vu venir une augmentation d'impôts.

M. Jacques Berset revient sur la planification financière et relève qu'il l'avait demandée au Conseil communal avant qu'elle ne soit obligatoire.

M. Martin Wettstein répond qu'il avait demandé un plan d'investissements. La planification financière concerne le compte de fonctionnement et non d'investissements.

M. Jacques Berset relève que le plan financier doit être soumis à la Commission financière et à l'Assemblée. Ceci est obligatoire depuis le 1^{er} octobre 2006, soit depuis 4 ans. Il ressent un manque cruel de ce plan. L'agrandissement de la step se profile, le réseau routier devra être revu, comme la route des Glières, l'assainissement de la décharge des Glières et peut-être d'autres éléments financièrement plus percutants. Il pense qu'à l'avenir il faudra, pour prendre des décisions aux assemblées communales,

fixer les priorités et savoir quels investissements sont prévus. Il conçoit que le Conseil communal a eu une année difficile et il espère qu'à partir de la prochaine législature ou encore avant la fin de celle-ci, tous les investissements à venir dans les 4-5 ans avec des estimations soient présentés. Il regrette également que l'essentiel de la présentation de ce point 2, soit les tableaux, n'ont pas été publiés dans le bulletin communal. Il regrette que la Commission financière, si elle ne l'a pas fait, n'ait pas demandé au Conseil communal, depuis le 1^{er} octobre 2006, de présenter le plan financier.

M. Martin Wettstein précise que les tableaux n'étaient pas encore prêts lors de l'impression du bulletin communal.

M. Olivier Delessert pense qu'il serait peut-être temps de revoir les fusions de communes. Peut-être qu'avec des Conseils communaux plus professionnalisés, les Conseillers auraient plus de temps à disposition pour établir ce genre de travail.

M. Martin Wettstein rappelle qu'il a présidé un groupe de travail pour une fusion à 9 communes. Cette fusion, si elle avait eu lieu, aurait fait de la commune de Sarine Ouest la 4^{ème} commune du canton. Le travail de préparation a été entre autres refusé par une commune car elle devait investir CHF 3.--/habitant, soit CHF 2'500.--, bien qu'elle ait encaissé 4 mios. Il est personnellement d'avis qu'il ne devrait y avoir plus que des préfectures dans le canton avec un gouvernement professionnel.

L'Assemblée n'ayant plus de questions, **M. Martin Wettstein** cède la parole à **Mme Laurence Charrier**, Présidente de la Commission financière, qui passe la parole à **M. André Maradan** pour la lecture du rapport.

En date du 23 novembre 2010, la Commission financière a rencontré le Conseil communal afin d'analyser la proposition d'augmenter le coefficient d'impôts de 81,2 ct. (situation actuelle) à 90 ct. par franc payé à l'Etat. Après examen du budget, sa première idée était de demander une hausse du coefficient d'impôts à 85%. Après discussion avec les membres du Conseil communal, il s'est avéré nécessaire de monter ce coefficient à 90% pour équilibrer les comptes de fonctionnement durablement. En effet, avec près de 70% de charges liées, le Conseil communal ne peut plus réduire les dépenses sans diminuer la qualité des prestations offertes à tous les citoyens. Les membres ont aussi été d'accord avec le fait qu'il était plus logique et positif de présenter un budget impliquant une hausse d'impôt avec un budget équilibré ; ce qui n'était pas le cas avec une cote à 85%. La Commission financière invite les membres de l'Assemblée communale à accepter la hausse d'impôt à un coefficient de 90%.

M. Martin Wettstein demande si l'Assemblée a encore une question.

M. Jacques Berset invite les membres de l'Assemblée communale à accepter cette hausse d'impôts qui est inéluctable. Il faut regarder vers l'avenir.

Vote par bulletins secrets de l'augmentation du coefficient d'impôts sur les personnes physiques ou morales à 90%

Nombre de bulletins distribués :	59
Nombre de bulletins rentrés :	57
Majorité :	29
Nombre de bulletin blanc :	1
Nombre de oui :	28
Nombre de non :	28

Selon l'art. 18 de la loi sur les communes, en cas d'égalité, le président départage. Par conséquent, **la modification des coefficients d'impôts est approuvée.**

3. Budget de fonctionnement 2011

M. Martin Wettstein précise que le budget présenté est celui qui a été joint au bulletin communal et qu'il tient compte de l'augmentation du taux communal à 90%.

Le poste « Administration » présente un total de charges de CHF 269'680.-- pour des recettes de CHF 62'280.--. Dans le poste « Traitement du Conseil communal », il a été tenu compte du passage à 7 conseillers communaux, dès le mois d'avril 2011. Le poste « Administration générale » présente un total de charges de CHF 209'180.-- pour des produits de CHF 37'280.--. Le chapitre « Ordre public » présente un total de charges de CHF 64'974.-- pour des recettes de CHF 34'417.--. La justice de paix présente une augmentation vertigineuse. Les communes doivent mettre sur pieds un service de tutelle. Autigny faisant partie du cercle de justice de paix de Prez-vers-Noréaz, elle payait, jusqu'en 2010, CHF 4.-- par habitant, afin de rémunérer le tuteur en place. Ce dernier, M. Morel, partant prochainement à la retraite, le Conseil communal a dû s'organiser autrement, et une solution « amateur » telle que celle existant actuellement, n'était plus possible. Il a donc fallu se résoudre à mettre sur pieds une organisation professionnelle qui augmente évidemment le coût. Celui-ci passe de CHF 4.-- à CHF 15.-- par habitant. Le poste Police de feu n'appelle pas de commentaire particulier, si ce n'est que, dès 2012, nous ne devrions plus percevoir la location pour le local du feu, étant donné que ce local sera centralisé ailleurs. Le chapitre « Enseignement et formation », le poste de charges le plus important du budget, présente des charges de CHF 888'416.-- pour des recettes de CHF 65'048.--. Dans ce chapitre, certaines charges ont pris l'ascenseur, suite à la péréquation financière. Le compte « Aide aux institutions spécialisées » fait également partie des comptes ayant une incidence par rapport à la péréquation financière. Le chapitre « Santé » présente un total de charges de CHF 205'855.60 pour des produits de CHF 5'500.--. Il y a ici également des postes subissant les augmentations suite à la péréquation financière. Le chapitre « Affaires sociales » présente un total de charges de CHF 317'005.-- pour des produits de CHF 12'000.--. Certains postes subissent aussi les effets de la péréquation financière. Le chapitre « Transports et communications » présente un total de charges de CHF 205'332.-- pour des produits de CHF 4'850.--. Le compte « Entretien des routes et éclairage » présente une augmentation importante. Le Conseil communal a dû prévoir, sur ordre du canton encore une fois, un programme d'économie d'énergie pour l'éclairage. Ces charges, à prévoir sur plusieurs années, permettront de faire des économies substantielles à l'avenir. Le chapitre « Protection – Aménagement de l'environnement » présente un total de charges de CHF 222'483.-- pour des produits de CHF 199'835.--. Le compte « approvisionnement en eau » s'équilibre, en prélevant CHF 9'735.-- dans la réserve d'eau. Le compte « Protection des eaux » présente un excédent de charges de CHF 7'566.--. Le compte « Ordures ménagères » présente un excédent de charges de CHF 4'182.--. Il espère que les mesures prises au niveau de la gestion des déchets nous permettront de tendre vers l'équilibre financier de ce compte. Le chapitre « Finance et Impôts » présente un total de charges de CHF 322'655.-- pour des recettes de CHF 2'264'653.40. Le coefficient communal ayant passé à 90%, la recette supplémentaire représente CHF 145'000.--. M. Wettstein rappelle que les recettes fiscales estimées le sont par rapport aux données transmises par le service cantonal des contributions qui estime l'augmentation en se basant sur les

données fiscales de 2008, soit chaque fois de 3 ans auparavant. Les montants provenant de la péréquation financière sont de CHF 179'613.--. Dans le compte « Loyer des appartements », il a été tenu compte des nouveaux montants de loyer qui seront encaissés suite aux travaux effectués dans le bâtiment des maîtres. Le total des charges se monte à CHF 2'681'330.60 pour des produits de CHF 2'682'257.40, soit un bénéfice de CHF 926.80.

Question :

M. Jacques Berset demande ce qu'est l'ORCOC.

M. Martin Wettstein lui explique qu'il s'agit d'une nouvelle organisation qui doit chapeauter les différents services en cas de catastrophes.

L'Assemblée n'ayant plus de questions, **M. Martin Wettstein** cède la parole à **M. André Maradan** pour la lecture du rapport de la Commission financière.

Conformément à son mandat, dans sa séance du mardi 23 novembre 2010, la Commission financière a procédé au contrôle du budget de fonctionnement pour l'année 2011. Le Conseil communal était présent afin de fournir toutes les explications nécessaires concernant le budget 2011. Les charges se montent à CHF 2'681'330.60, en tenant compte de l'augmentation de la cote d'impôt. Les produits s'élèvent à CHF 2'682'257.40. Ceci laisse ainsi apparaître un résultat de CHF 926.80. Tous les postes ont été contrôlés. Plusieurs d'entre eux ont nécessité des explications, qui ont été fournies par le Conseil communal, et ce à l'entière satisfaction de la Commission financière. La Commission financière donne donc un préavis favorable au budget de fonctionnement de l'année 2011 et recommande à l'Assemblée d'approuver ce budget tel qu'il lui est présenté par le Conseil communal.

Vote du budget de fonctionnement 2011

oui : 48 voix non : 2 voix abstention : 9 voix

Le budget de fonctionnement 2011 est accepté.

4. Budget des investissements 2011

Le total des investissements à voter à la présente assemblée s'élève à CHF 108'375.80.

M. Martin Wettstein cède la parole à **M. André Maradan** pour la lecture du rapport de la Commission financière.

Conformément à son mandat, dans sa séance du mardi 23 novembre 2010, la Commission financière a procédé au contrôle du budget des investissements pour l'année 2011. Le Conseil communal était présent afin de fournir toutes les explications nécessaires concernant les 4 investissements proposés. Cette année, le total des investissements soumis au vote du budget 2011 s'élève à CHF 108'375.80 pour 4 objets à voter. Le premier objet d'un montant de CHF 45'000.-- pour l'achat d'un terrain au centre du village. Le deuxième objet d'un montant de CHF 8'375.80 pour Bertigny III. Le

troisième objet d'un montant de CHF 20'000.-- pour le remplacement ou le déplacement de conduite d'eau potable. Ce montant n'est utilisable qu'en cas de problèmes sur le réseau et ne se reporte pas sur les exercices suivants. Le quatrième et dernier objet d'un montant de CHF 35'000.-- pour l'assainissement de la décharge des Glières. Pour les investissements prévus en 2011, la Commission financière a décidé de soutenir les engagements proposés par le Conseil communal et recommande à l'Assemblée d'approuver les 4 investissements proposés, représentant un total de CHF 108'375.80.

a. Achat du terrain

M. Martin Wettstein présente le premier investissement concernant l'achat du terrain, actuellement propriété des enfants de feu Emile Cudré-Mauroux. Il s'agit d'une parcelle d'environ 500m², que le Conseil communal propose à l'Assemblée d'acquérir pour la somme de CHF 45'000.--. La couverture se fait par les fonds disponibles avec un amortissement de 1%. Les charges induites consistent en l'entretien courant. Pour mémoire, la commune avait acheté la parcelle attenante pour un montant de CHF 20'000.-- pour 200 m². Sur cette parcelle en zone d'utilité publique, une partie continuera à être à disposition du Garage de M. Jacques Cudré-Mauroux afin qu'il puisse exposer des véhicules neufs ou d'occasion, en état de marche, sur la surface goudronnée, aussi longtemps qu'il exploite le garage, mais au maximum jusqu'à l'âge de la retraite. En ce qui concerne l'avenir de ce terrain, le Conseil communal s'est fait quelques réflexions, mais il appartiendra à la prochaine équipe de décider des aménagements à effectuer.

Questions :

Mme Monique Bovet trouve un peu bizarre d'acheter le terrain et de laisser une partie à l'ancien propriétaire.

M. Martin Wettstein explique que le terrain étant en zone d'intérêt général, la commune doit l'acquérir. Le CC a choisi de l'acheter au lieu de procéder à une expropriation. Dans ce dernier cas, il faudrait trouver un terrain de compensation pour que M. Cudré-Mauroux puisse exposer ses véhicules et la commune n'en possède pas au centre village.

M. Daniel Rappo demande pourquoi est-ce que la commune est obligée d'acheter ce terrain.

M. Martin Wettstein répond qu'un terrain en zone d'intérêt général ne peut pas, selon la loi, appartenir à un particulier.

M. Daniel Berset : Qu'est-ce qui définit ce genre de zone ?

M. Yvan Sapin : C'est le plan d'aménagement local qui a été réalisé en 2001.

M. Marcel Roulin : On parle de couverture par les fonds disponibles, qu'est-ce que cela signifie ?

M. Martin Wettstein : Il s'agit du fond de caisse qui est suffisant avec l'augmentation d'impôts.

M. Jacques Berset souhaite savoir comment est-ce que l'on arrive à un prix de CHF 90.-- le m2 pour un terrain en zone d'intérêt général. C'est plutôt le prix d'un terrain à bâtir.

M. Martin Wettstein rappelle qu'en 2006 la commune avait acheté le terrain adjacent à la famille Steinmann à CHF 100.-- le m2.

M. Daniel Berset informe l'Assemblée que le canton lui offre CHF 2,50 le m2 pour refaire le pont de la Glâne.

M. Marcel Roulin : Sans l'achat du terrain, nous n'aurions pas CHF 180'000.-- de dépassement de budget ?

M. Martin Wettstein lui répond que l'achat du terrain ne fait pas parti du compte de fonctionnement mais du compte des investissements. Cet achat ne change pas le déficit de budget.

Mme Monique Bovet demande si la commune ne peut pas acheter le terrain dans 10 ans.

M. Martin Wettstein précise que la commune avait 10 ans pour l'acquérir et que ce délai est bientôt échu.

Mme Monique Bovet relève qu'il faudra faire le gendarme pour qu'il n'y ait plus d'épaves entreposées.

M. Yvan Sapin souligne que cela fait 20 ans que le Conseil communal souhaite acheter ce terrain et que ce serait l'occasion.

Mme Josiane Rappo : Comment pouvez-vous faire des projets d'aménagement s'il y a des voitures.

M. Martin Wettstein répond que ce point sera étudié lors de la prochaine législature.

Mme Jacqueline Boschung demande si le Conseil communal a déjà une idée d'aménagement.

M. Martin Wettstein explique que l'on profitera des travaux de la route cantonale pour faire passer une conduite sous la route afin d'amener de l'eau depuis la source communale pour éventuellement mettre une fontaine sur le terrain.

M. Christophe Michel demande s'il ne devrait pas y avoir un récupérateur d'huile sous les voitures exposées.

M. Yvan Sapin lui répond que non. Un récupérateur d'huile doit être installé sous une épave. Selon la loi, les voitures en état de marche ne sont pas considérées comme épave.

Mme Jacqueline Boschung trouve que l'exposition des voitures n'est pas très esthétique.

M. Martin Wettstein rappelle que si la commune n'achète pas ce terrain, il faudra procéder par expropriation avec compensation, mais que la commune ne possède pas de terrain au centre du village.

M. Jacques Berset relève que lorsque la commune vend du terrain, elle le vend bon marché et lorsqu'elle en achète, elle le paie cher. Pour la step, le terrain a été vendu CHF 7.-- le m2 et le Conseil communal proposait de vendre CHF 10.-- le m2 pour la construction d'une nouvelle cave à fromage. Par conséquent, il a de sérieux doute sur cette opération d'un point de vue financier. D'autre part, il demande comment est-ce réglé le fait que M. Jacques Cudré-Mauroux puisse utiliser une partie de la parcelle.

M. Martin Wettstein lui répond que la commune a conclu une convention avec la famille Cudré-Mauroux.

M. Jacques Berset relève que dans l'opération du remaniement parcellaire, la commune a lâché de belles plumes du point de vue des parchets communaux. D'autre part, il déclare que si l'Assemblée connaissait les risques de l'expropriation, les membres pourraient voter. Il est tenté de dire de reprendre cet objet au printemps. Il se demande également s'il ne faudrait pas s'approcher de la paroisse pour l'achat de cette parcelle proche de l'église.

M. Martin Wettstein répond que le Conseil communal pensait inclure la paroisse dans l'éventuel projet de l'aménagement mais pas pour l'acquisition.

M. Christian Huguenot relève que si l'on sollicite la paroisse, Chénens pourrait également y participer.

M. Yvan Sapin rappelle que Chénens avait participé au mur du cimetière et que cela avait été très long et compliqué.

b. Bertigny III

M. Martin Wettstein explique que le coût global se monte à CHF 8'375.80, couvert par les fonds disponibles, et que l'amortissement est de 15% et qu'il n'y a aucune charge induite. Il cède ensuite la parole à **Mme Dominique Haller**, Conseillère communale en charge du dicastère des affaires sociales.

Les montants dépensés et mis en provision au 31.12.2011 par l'hôpital fribourgeois pour Bertigny III se monteront à CHF 21'941'718.-- y compris CHF 641'716.-- de crédit d'étude. Sur cette base, la participation des communes de la Sarine est estimée à CHF 4'712'752.--. Après déduction du montant total facturé au 31.09.2010 de CHF 3'198'416.--, le montant qui pourrait être facturé aux communes de la Sarine en 2011 pour leur participation aux frais de construction et rénovation de Bertigny III est estimé aujourd'hui à CHF 1'514'336.--. C'est pourquoi, la Direction de la Santé et des Affaires sociales nous recommande d'inscrire au budget 2011 le montant de CHF 8'375.80.

L'Assemblée n'a pas de questions.

c. Remplacement des conduites d'eau potable

Le Conseil communal propose de mettre, à l'avenir, un montant de CHF 20'000.-- au budget des investissements afin de pouvoir faire face à des réparations, respectivement déplacements de conduites, sans avoir à faire voter un budget déjà dépensé, comme ce fut le cas il y a 2 ans. M. Wettstein rappelle que le règlement communal oblige la commune de déplacer, à sa charge, les conduites si elles dérangent ou empêchent une construction. La couverture se fait par les fonds disponibles et l'amortissement se monte à 4%. Il n'y a pas de charges induites. Ce montant ne sera pas reporté s'il n'est pas utilisé.

Questions :

M. Daniel Berset demande où est-ce que l'on en est depuis la présentation faite lors d'une Assemblée précédente.

M. Martin Wettstein précise qu'il s'agit d'une présentation du PGEE, soit concernant le réseau des eaux usées et non de l'approvisionnement en eau potable.

Mme Monique Bovet : Lors d'un déplacement d'une conduite, est-ce le propriétaire du terrain ou le propriétaire de la conduite qui paie les frais ?

M. Martin Wettstein : Les frais sont à la charge du propriétaire de la conduite.

Mme Monique Bovet : Pour n'importe quelle raison, même pour la construction d'un cabanon de jardin ?

M. Martin Wettstein : Oui, c'est la loi. Si la conduite est défectueuse et qu'il y a une construction dessus, c'est beaucoup plus compliqué et onéreux pour la remplacer. Il explique qu'à l'époque, les conduites étaient construites en ligne droite.

M. Yvan Sapin rappelle que le réseau d'eau a été réalisé à une époque où il n'existait pas de plan d'aménagement et certaines zones n'étaient pas encore à bâtir. Actuellement les conduites sont installées en bordure de parcelle.

M. Daniel Berset demande pourquoi la société de laiterie a dû payer le déplacement de la conduite communale.

M. Yvan Sapin précise que la société de laiterie n'a pas payé le déplacement mais a participé aux frais. Le cas est différent car le terrain était en zone agricole et que nous avons dû procéder à un changement d'affectation de zone pour la construction de la cave à fromage, par conséquent, ce n'est pas à la commune de prendre la totalité des frais à sa charge.

M. Samuel Bovet ne comprend pas que la commune puisse accepter de déplacer une conduite pour un cabanon de jardin de CHF 10'000.--. C'est plus simple de déplacer le cabanon que la conduite.

M. Yvan Sapin répond que le Conseil communal ne peut pas refuser un permis de construire à un propriétaire car la conduite communale passe à tel endroit. Ceci est mentionné dans le règlement communal.

M. Martin Wettstein souligne que l'on ne sait pas où passent toutes les conduites. Elles ont été installées il y a plus de 50 ans. Nous n'étions pas informatisés à l'époque.

M. Jacques Berset : Ce point à l'ordre du jour ne concerne pas le remplacement de conduites mais le déplacement de conduites. Le texte reçu n'était donc pas complet.

M. Martin Wettstein : Cela concerne en effet le remplacement et le déplacement de conduites.

M. Olivier Marchon demande si c'est également valable pour les conduites d'eaux claires car son collecteur passe à travers la parcelle où seront construits deux immeubles. Dans ce cas, est-ce que le déplacement sera à sa charge ?

M. Yvan Sapin se renseignera et lui donnera des nouvelles.

d. Assainissement de la décharge des Glières

Plusieurs photos des forages sont présentées à l'Assemblée. Le coût global se monte à CHF 35'000.-- couvert par les fonds disponibles. L'amortissement est de 4% et il n'y a pas de charges supplémentaires.

M. Martin Wettstein cède la parole à **M. Philippe Chassot**, Conseiller communal responsable de l'aménagement du territoire et de la voirie.

La première étape d'investigation a eu lieu. Cependant, les conditions météo de l'été, puis de l'automne n'ont pas permis de procéder à des analyses approfondies. En effet, les faibles précipitations ont empêché une lecture précise du comportement des eaux souterraines en période de hautes eaux. Des investigations plus poussées seront menées jusqu'à l'automne 2011 afin de déterminer le niveau de pollution de la zone et de localiser avec précision les endroits les plus atteints. Ces résultats permettront de cibler les interventions à venir. Le coût de cette seconde étape se monte à CHF 35'807.10. Le Conseil communal mettra tout en œuvre pour qu'une partie de ces travaux fassent l'objet d'une subvention. Celle-ci n'est toutefois pas garantie en l'état, puisqu'il nous appartient de prouver que la date de fin officielle d'exploitation du site n'est pas en relation directe avec la nature des objets polluants que nous y avons trouvés. Nous sommes contraints d'assainir ce site et le Conseil communal se battra pour obtenir des subventions.

Questions :

M. Marcel Roulin salue les initiatives des communes et demande ce que les CHF 35'000.-- couvrent comme frais.

M. Philippe Chassot précise que cet investissement concerne les frais d'investigation et non de l'assainissement.

M. Marcel Roulin : Peut-on déjà estimer quelle sera la participation de la commune ?

M. Philippe Chassot : Le 60 % des coûts sera à charge de la commune.

M. Guy Dafflon : Avez-vous estimé le nombre de m3 ?

M. Philippe Chassot : Non.

M. Guy Dafflon informe l'Assemblée qu'il faut compter CHF 1'000.-- à CHF 2'000.-- la tonne.

M. Olivier Delessert ne comprend pas pourquoi il y a un amortissement lorsque l'on finance l'investissement avec les fonds disponibles.

M. Martin Wettstein répond qu'il s'agit d'un amortissement comptable.

Vote de l'achat de terrain

oui : 20 voix non : 23 voix abstention : 16 voix

L'achat de terrain est refusé.

Vote de Bertigny III

oui : 49 voix non : 0 voix abstention : 10 voix

Bertigny III est accepté.

Vote du remplacement de conduites d'eau potable

oui : 45 voix non : 0 voix abstention : 14 voix

Le remplacement de conduites d'eau potable est accepté.

Vote de l'assainissement de la décharge des Glières

oui : 44 voix non : 1 voix abstention : 14 voix

L'assainissement de la décharge des Glières est accepté.

5. Election de l'organe de révision pour les périodes comptables 2010 à 2012

Afin de déterminer l'organe de révision, **M. Martin Wettstein** cède la parole à **M. André Maradan** pour lecture du rapport de la Commission financière.

La commission financière, en accord avec le Conseil communal, propose de renouveler le mandat octroyé à la Société Sorefisa à Fribourg pour le contrôle des comptes de la commune d'Autigny pour une durée de 3 ans. Au terme de ces 3 ans, nous aurons l'obligation de changer de Fiduciaire.

Question :

M. Jacques Berset demande s'il y a eu une mise au concours.

M. Martin Wettstein explique qu'en 2007, la Commission financière avait demandé plusieurs offres. Le bon contact et l'entière satisfaction de la Commission financière et du Conseil communal ont décidé la Commission financière à proposer cette fiduciaire à l'Assemblée.

Vote de la nomination de la société Sorefisa en tant qu'organe de révision pour les comptes 2010, 2011 et 2012

oui : 53 voix non : 0 voix abstention : 6 voix

L'organe de révision est donc la société Sorefisa

6. Divers

M. Martin Wettstein ouvre la discussion.

Questions :

Mme Monique Bovet aborde le thème de la déchetterie et du nouvel info déchets reçu récemment. Les vignettes n'étant plus vendues à la déchetterie, elle demande s'il y a eu des vols et relève que le mardi, la laiterie est fermée. D'autre part, elle pense que cela va favoriser le dépôt des sacs sans vignettes. Elle demande si les gardiens ne pourraient pas porter une sacoche sur eux.

M. Martin Wettstein explique que les gardiens doivent également contrôler le reste. Ils ont encore trouvé dernièrement des bouteilles dans le papier.

Mme Monique Bovet pense que cela ne va pas freiner les resquilleurs.

M. Nicolas Huguenot relève que le gardien ne pourra tout de même pas être partout.

M. Philippe Chassot explique que s'il n'y a plus de vente de vignettes à la déchetterie, cela évitera que le gardien doive faire le va-et-vient pour aller chercher les vignettes ou de la monnaie et que pendant ce temps des gens déposent n'importe quoi dans la benne à ordures.

M. Olivier Delessert demande si l'on ne pourrait pas mettre un distributeur à vignettes.

M. Philippe Chassot déclare qu'il faut accepter ce genre de petit changement.

Mme Elisabeth Chablais relève que si les gens triaient leurs déchets, nous n'en serions pas là.

M. Christophe Michel demande si les gens qui trient mal sont punis.

M. Martin Wettstein lui répond que le Conseil communal a la possibilité de le faire.

M. Nicolas Huguenot : Pourquoi ne garderait-on pas les deux points de vente tout en conservant la possibilité d'acheter des vignettes à la déchetterie ?

M. Philippe Chassot : Toutes les personnes achèteraient leurs vignettes à la déchetterie.

M. Marcel Roulin souligne que l'escalier qui mène à la benne à papier est dangereux. Sur l'info déchet, il est mentionné qu'il faut se parquer sur la place aménagée mais il pense que cela ne suffit pas. Il avait demandé il y a deux ans d'aménager des places de parc.

M. Philippe Chassot explique que le Conseil communal avait étudié un tel aménagement mais que le prix était trop élevé surtout que l'avenir du site n'est pas certain.

M. Martin Wettstein rappelle que la convention avec le propriétaire du terrain sera échue en 2013.

M. Daniel Rappo relève qu'avec un conteneur au poids, il y aurait moins de personnes en même temps à la déchetterie.

M. Martin Wettstein explique qu'avec ce genre de conteneur, il faudrait facturer et que certains contribuables ne paient pas. Il rappelle que le système actuel a été choisi en 1998 et qu'un changement exigerait également un nouvel investissement. Ceci sera revu en 2013.

Mme Monique Bovet relève que les citoyens ont reçu comme consigne que tout ce qui entre dans un sac poubelle de 110 lts ne doit plus être mis aux encombrants.

M. Olivier Delessert demande si des études pour la création de déchetterie intercommunale ont été réalisées.

M. Martin Wettstein répond qu'une étude a été réalisée dans le cadre de la Conférence des Syndics de Sarine Ouest mais qu'elle n'a pas abouti.

Mme Jacqueline Boschung : Avez-vous envisagé d'ouvrir plus souvent la déchetterie ? Ceci ferait moins de voiture en même temps.

M. Philippe Chassot : Une étude a été effectuée : les horaires actuels correspondent à ceux des déchetteries des communes avoisinantes.

M. Jacques Berset relève que lorsqu'il arrive à la déchetterie, il discute avec les gardiens. Ces derniers devraient lui dire qu'ils doivent surveiller les dépôts et qu'ils n'ont pas le temps de bavarder.

M. Olivier Marchon mentionne que dans l'info déchets, seuls les objets combustibles doivent être mis dans un sac poubelle. Qu'en est-il des couches culottes ?

M. Philippe Chassot répond que les couches culottes peuvent toujours être apportées, gratuitement, à la déchetterie. Elles doivent juste être placées dans un sac transparent.

M. Marcel Roulin demande s'il faut prévoir des réserves pour la construction d'une nouvelle déchetterie en 2013 ou de nouveaux aménagements.

M. Martin Wettstein explique que l'on peut soit faire une réserve soit faire un investissement par emprunt bancaire ou par les fonds disponibles.

M. Philippe Chassot souligne que l'on a parlé d'argent toute la soirée et que maintenant on parle d'une nouvelle déchetterie alors que lui, responsable du dicastère, n'est pas au courant d'un tel projet. Si le village ne se développe pas à outrance, pourquoi faudrait-il la modifier ?

M. Marcel Roulin relève que l'accès mérite d'être modifié.

M. Philippe Chassot est d'accord que l'aménagement de la place de parc pourrait être amélioré.

L'Assemblée n'ayant plus de questions, **M. Martin Wettstein** remercie ses collègues du Conseil communal pour leur engagement durant cette année 2010, pour le travail constructif, la collégialité qui règne durant les séances et la très bonne entente. Merci également pour leur engagement hors du commun dans les divers projets commencés, en cours ou achevés. La tâche de conseiller n'est pas toujours facile et les réactions de certaines personnes pourraient nous décourager rapidement. Mais nous faisons face, contre vents et marées. Un grand merci également à notre personnel administratif, Mesdames Chantal Gobet et Sabine Barras, qui accomplissent un travail immense, et souvent dans l'ombre. Sans leur engagement, beaucoup de tâches ne seraient pas accomplies. Merci Mesdames de votre inestimable travail. Merci également à notre employé communal pour ses nombreuses tâches, souvent aussi dans l'ombre, et souhaitons lui un hiver moins rigoureux, afin qu'il garde la santé, et que les comptes communaux se portent mieux également. Merci Daniel. Merci également à toutes les personnes qui œuvrent pour la commune, soit au niveau de la conciergerie, la déchetterie et toutes les autres tâches. Sans ces personnes, la commune « ne tournerait pas » comme elle devrait. Et merci à vous citoyens, pour votre confiance.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année et mes meilleurs vœux pour 2011, année d'élections communales. Bonne soirée à tous, et nous vous invitons à partager une verrée.

L'Assemblée communale est close à 22h45.

La secrétaire :

Sabine Barras

Le syndic :



Martin Wettstein